SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE GENDARMERIE

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 022-200064699-20260611-DEL2026_SIVU_3-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GENDARMERIE

SEANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze juin, à onze heures, les membres du Syndicat intercommunal de gendarmerie de **PLOUBALAY**, légalement convoqués le cinq mai, se sont réunis à la mairie de Ploubalay (Beaussais-sur-Mer) sous la présidence de Mikael Bonenfant.

Présents : Marianne Daignan, Anne-Sophie Chalmel, Mikael Bonenfant, Didier Maze, Jean-Claude Allain, Philippe Hingan, Rémi Lemeur, Olivier Bedane.

Absents excusés : Grégory Pardo, Thierry Ledaguenel.

OBJET : Délégations d'attributions du comité syndical au Président.

Monsieur le Président fait part aux membres de l'assemblée délibérante que l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales permet la délégation directement au Président d'un certain nombre d'attributions.
Monsieur le Président propose les délégations suivantes afin de gérer au mieux les intérêts de la collectivité qu'il administre :

1. de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,
2. de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
3. de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
4. de régler les conditions de logement des gendarmes de renfort durant l'été en effectuant tous les actes nécessaires,
5. d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
6. d'intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de défendre ledit syndicat dans les actions intentées contre lui.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical ***ACCEPTE, à l'unanimité, cette proposition et AUTORISE autant que de besoin Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires et à subdéléguer ces délégations.***

Pour copie conforme,
le Président,

Certifié exécutoire compte tenu de la
publication en Mairie de Beaussais-sur-Mer,
le 18/06/2026 et de la transmission
au représentant de l'Etat, le 18/06/2026

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GENDARMERIE
BP 1 Rue Ernest Rouxel
22650 PLOUBALAY